

GARANTIE

► Durée

- La durée de garantie (mécanisme, traitement de surface) est consentie pour une durée de 5 ans (sauf coups et rayures au delà de 10 jours après la date d'achat, demande faite par lettre avec A.R au fournisseur CROS).
- La durée de garantie (toile, lambrequin) est consentie pour une durée 5 ans (sauf trous et coupures, au delà de 10 jours après la date d'achat, stockage ou utilisation entraînant des salissures due à la pollution, demande faite par lettre avec A.R au fournisseur CROS).
- La durée de garantie (moteur, automatisme et automatisme option LED) est consentie pour une durée de 2 ans pour une installation conforme à la norme NFC 15-100.
- La main d'œuvre n'est prise en compte par la garantie.
- La période de garantie court à compter de la date d'achat du produit (date mentionnée sur la preuve d'achat - ticket de caisse ou facture).
- Toutes demandes de pièces manquantes doit être réaliser sous 10 jours après la date d'achat.
- Aucune indemnité ne sera accordée pour toute réclamation concernant un dysfonctionnement entraînant une intervention SAV garanti ou non garanti. La non utilisation du produit ne peut entrainer aucune demande d'indemnisation. Le délai d'intervention du service après vente est fixé en fonction du planning des techniciens.

ATTENTION : Aucune demande de SAV ne sera pris en compte dans le cas d'achat en solde ou braderie. (Prix figurant sur votre ticket de caisse).
La garantie ne s'applique que sur présentation de la preuve d'achat.

L'application de la garantie n'a pas pour effet de prolonger sa durée.

► Modalité d'application de la garantie

La garantie couvre tous problèmes rencontrés dans l'utilisation du produit pour tous événements prévus et non exclus par la garantie commerciale et ce dans la limite de la durée de garantie.

Pour faire l'objet d'un accord de prise en charge sous garantie, le produit doit avoir été installé conformément aux règles de l'art et n'avoir fait l'objet d'aucune utilisation anormale telle que :

- Entretien insuffisant ou non conforme aux préconisations ci-jointe «Nettoyage et Entretien»
- Utilisation des produits de nettoyage corrosifs ou abrasifs
- Choc, casse ou fausse manœuvre
- Endommagement par des corps étrangers (sables, limailles, etc.)
- Endommagement suite au raccordement à une ligne électrique non-conforme

Cette liste n'étant pas exhaustive, pour connaître la liste des incidents «susceptibles de déclencher la garantie» et ceux «excluant la garantie» veuillez consulter les encarts ci-dessous.

La garantie est limitée à la remise en état ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse ou responsable du mauvais fonctionnement de l'appareil, par une pièce identique.

La garantie ne couvre, en aucun cas, les frais de déplacement et les dommages directs et indirects. Elle ne prend également pas en charge les frais de dépose et repose du produit objet de la demande de garantie excepté dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie légale des vices cachés.

Incidents susceptibles de déclencher la Garantie

Défauts constatés	Type d'incidents	Commentaires
Général	- Pièces ou toile défectueuses.	
	- Moteur défectueux.....	Cas où le dysfonctionnement proviendrait d'un défaut de fabrication.
	- Automatisme défectueux.....	Télécommande, récepteur automatisme, capteur vent, capteur vent soleil, accessoires LED.
	- Défauts de matière.....	Bavures, manque de matière, fissures, craquelures, déformations.
	- Défauts de finition.....	Défauts de laquage, teintes. Rayures ou chocs.

Expédition pièces détachées :

- 72h après réception dans nos locaux pour les moteurs et automatismes.
- 72h pour expédition autres pièces détachées. (hors armature générale store et toile).
- Les réexpéditions sont à la charge de CROS.
- Les produits seront expédiés à la charge du client et vous seront retournés gratuitement.

Causes d'exclusion de la Garantie

Défauts constatés	Type d'incidents	Commentaires
Général	- Composant défectueux.....	Suite à une installation ou une utilisation non-conforme
	- Produits soldés ou bradés.	
	- Usure normale du store.....	Salissures, dégradation liées à différents facteurs de pollutions.
	- Tout litige de choc.....	Rayures, manque de pièces, salissures, accrocs et déchirures de l'acquisition d'un produit sans son emballage d'origine
	- Les dégradations.....	Liées à toute négligence, vandalisme, chute d'objet, brûlures quelconques, vent violents, nettoyage de la toile avec un produit non conforme.
	- Produit modifiés.....	Adjonction ou remplacement de pièces autres que celles vendues par CROS.
	- Utilisation professionnelle du store.	
	- Produits stockés en milieu humide....	Détérioration possible du moteur.

Toile - Les phénomènes de plis gaufrage, de déchirures ou trous inhérents à la texture de la fibre.

Réglages - Réglages de fin de course, bras, toile et d'inclinaison ou tout autre réglage.